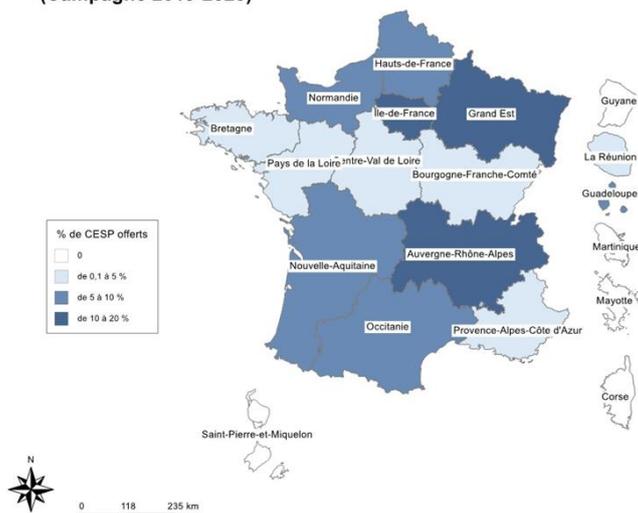


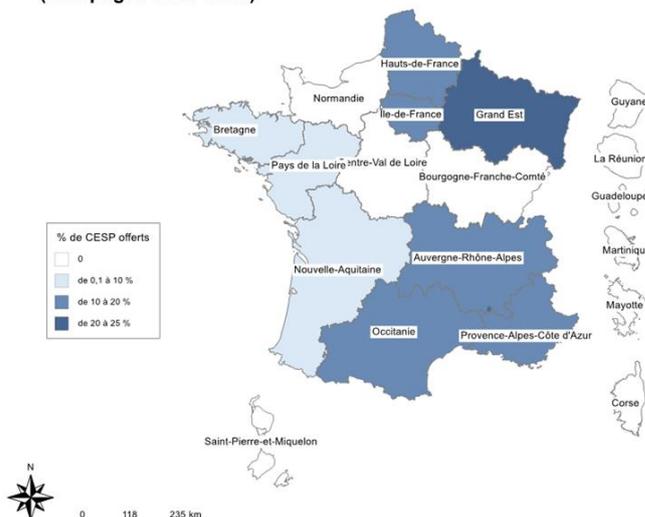
DONNEES SUR LES CONTRATS D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC CONCLUS AVEC LES ETUDIANTS ET INTERNES EN MÉDECINE ET EN ODONTOLOGIE (Campagnes 2010/2011 à 2019/2020)

- **4 794 CESP offerts en médecine entre les campagnes 2010-2011 et 2019-2020.**
- **781 CESP offerts en odontologie entre les campagnes 2013-2014 et 2019-2020.**

Répartition régionale des CESP offerts en médecine (Campagne 2019-2020)



Répartition régionale des CESP offerts en odontologie (Campagne 2019-2020)



17,8 % des CESP Médecine offerts en Ile de France.

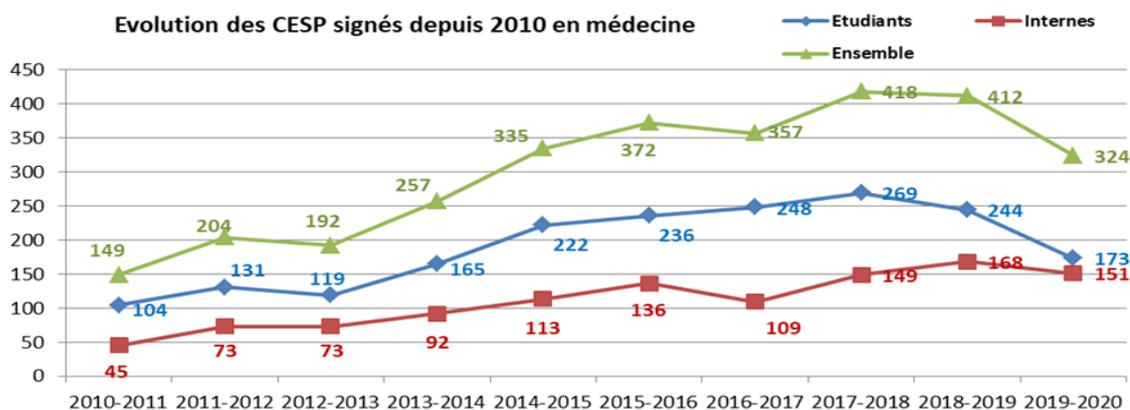
21,6 % des CESP offerts en odontologie dans la région Grand Est.

- **2019-2020 : 383 candidats sélectionnés en médecine / 75 candidats en odontologie.**

Le nombre de candidats, quelle que soit la discipline, diminue sensiblement sur la dernière campagne. Ce nombre s'élève en effet à 458 candidats, soit - 22,4 % par rapport à la 2018-2019.

- **2019-2020 : 324 CESP signés en médecine / 64 CESP en odontologie.**

Après une hausse continue du nombre de contrats signés par les étudiants de médecine et d'odontologie, leur nombre baisse en 2018-2019 et s'accroît en 2019-2020. L'ouverture des CESP aux étudiants de 2^e et 3^e cycle des études médicales et odontologiques, et non plus à l'issue des épreuves de fin de 1^{ère} année, peut être la cause principale de cet effet de baisse d'attractivité. Néanmoins, l'évolution moyenne sur l'ensemble de la période reste très positive (+ 160,4%).



Si toutes disciplines et tous statuts confondus, le nombre de postes offerts au niveau national a encore progressé entre les 3 dernières campagnes (+ 20,7 %), le nombre de contrats signés a, quant à lui fortement chuté (- 30,0 %).

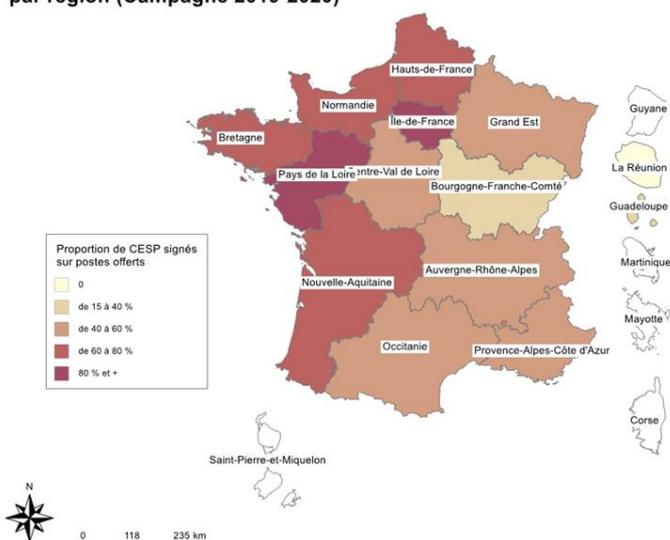
➤ **Forte diminution de la part des contrats signés sur le nombre de CESP offerts en médecine et en odontologie en 2019-2020 :**

- **51,1 %** pour les étudiants de 2^e et 3^e cycle de médecine et **43,2 %** en odontologie, contre **73,4 %** pour les premiers et **104,3 %** pour les seconds pour 2018-2019.

➤ **Diminution moindre mais observée également pour la proportion de contrats signés par rapport aux candidats sélectionnés.**

- **84,6 %** pour les **CESP en médecine** pour 2019-2018, contre **94,1 %** en 2018-2019.
- **85,3 %** pour les étudiants **en odontologie** en 2019-2018, contre **95,4 %** en 2018-2019.

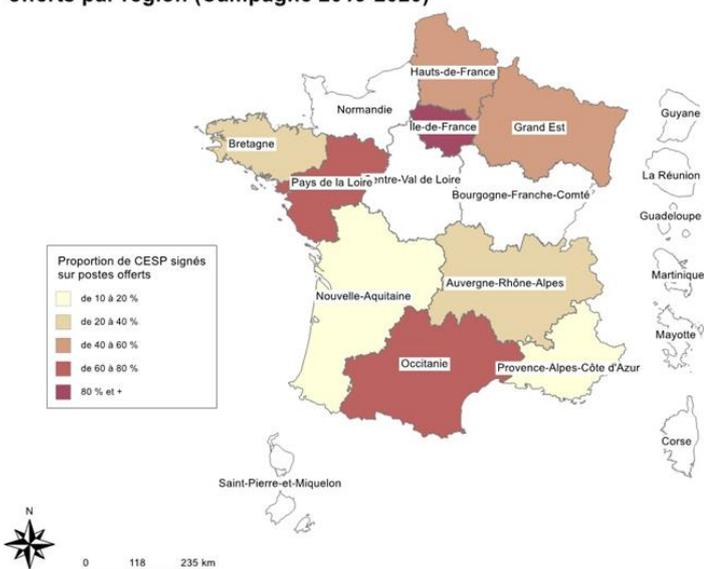
Proportion de CESP signés en médecine sur le nombre de postes offerts par région (Campagne 2019-2020)



L'Île de France enregistre la plus forte proportion de contrats signés sur le nombre de postes offerts en médecine, avec 92,8 %. Suivie de près par les Pays de la Loire (près de 82 %).

La Bourgogne Franche Comté, les Antilles Guyane et la Réunion sont quant à elles, en dessous du seuil des 40 % de contrats signés.

Proportion de CESP signés en odontologie sur le nombre de postes offerts par région (Campagne 2019-2020)

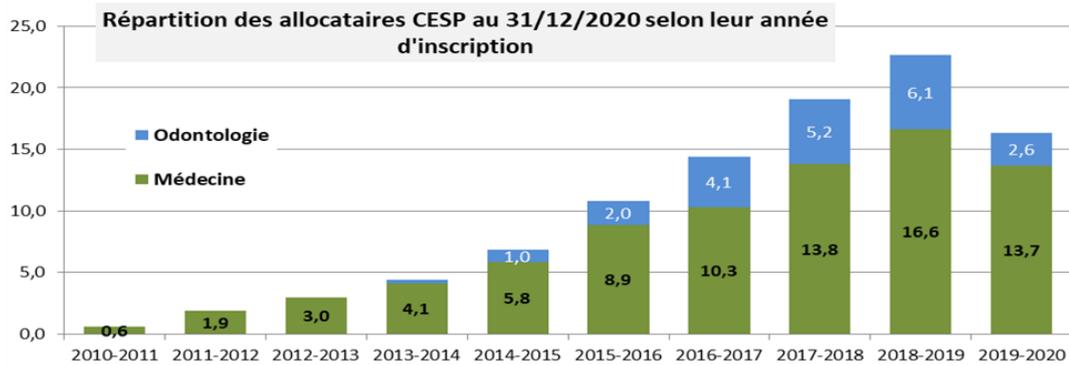


Pour les étudiants de 2^e et 3^e cycle en odontologie, la proportion la plus forte concerne l'Île de France, avec 130 % (26 contrats signés pour 20 postes offerts avant redistribution des postes entre UFR notamment (principe de fongibilité*). Les Pays de la Loire et l'Occitanie suivent avec respectivement des proportions de 60 et 75 %.

(*) le principe de fongibilité dans l'attribution des CESP, a été créé par le décret n°2011-1542 du 15 novembre 2011 modifiant le décret n°2010-735 du 29 juin 2010, prévoyant que les contrats non conclus à une date fixée chaque année feraient l'objet d'une nouvelle répartition entre les UFR mais aussi entre la liste des CESP pour les étudiants en médecine et celle pour les internes de la même discipline. Les postes non pourvus d'un côté peuvent donc être proposés de l'autre, au sein d'une même UFR et également entre UFR depuis 2011-2012.

➤ **2 327 allocataires d'un CESP au 1^{er} janvier 2020.**

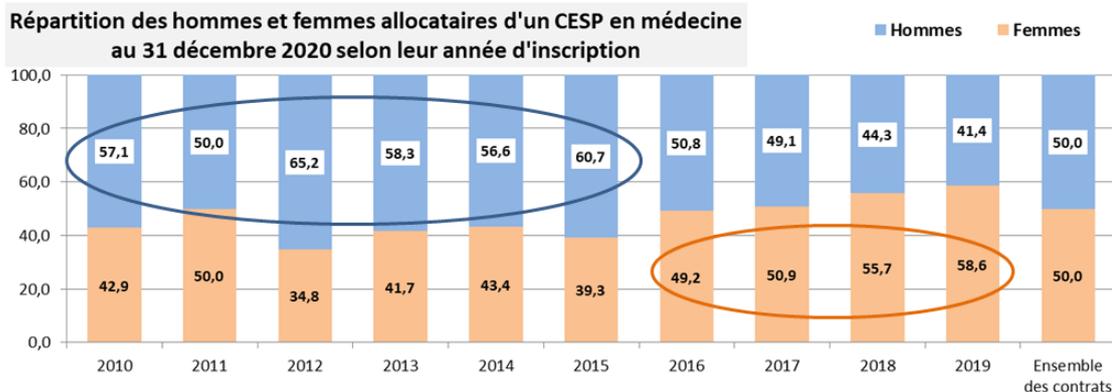
- **Diminution de près de 30 % en un an** / Après une remarquable montée en charge du dispositif jusqu'à la campagne 2018-2019, un léger repli est observé.



Plus de trois quart des contrats en cours au 31 décembre 2020 (78,7 %) concernent la médecine. 14 contrats (soit 0,6 %) issus de la première campagne (2010-2011) sont toujours en cours au 31 décembre 2020 et seraient donc possiblement au terme de leur formation (complément de formation, report de soutenance de thèse,...).

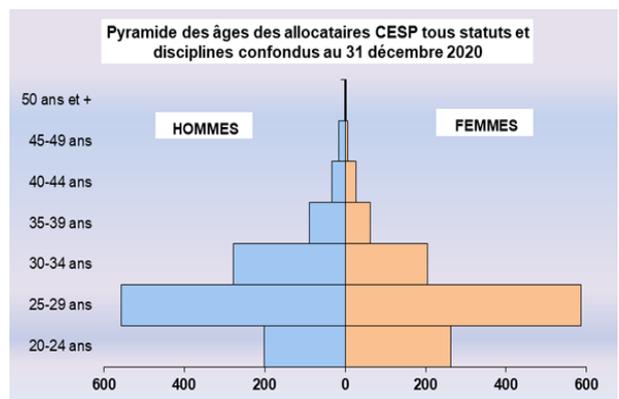
- **Les hommes demeurent majoritaires mais sont de moins en moins nombreux** : 52,2 % au 31 décembre 2017, 51,8 % en 2018, 50,8 % en 2019, ils représentent **50,6 % aujourd'hui** tous statuts et disciplines confondus.

En effet, parmi les 1 832 contrats en cours en médecine, la répartition hommes/femmes selon l'année d'inscription confirme la prépondérance des hommes dans les premières campagnes et la tendance à une inversion sur les dernières campagnes, avec un accroissement de la part des femmes en médecine (proportion qui atteint 58,6 % pour la campagne 2019-2020).



- **La moitié des CESP (tous confondus) a moins de 27,9 ans.**

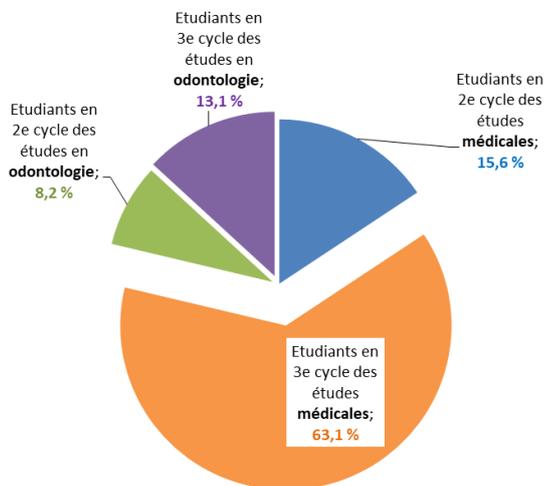
La moitié des allocataires en odontologie a moins de **25 ans**, contre **28,7 ans** pour ceux relevant de la médecine.



- **Age moyen à l'entrée dans le dispositif** : Depuis 2016, l'âge moyen à l'entrée pour les allocataires d'un CESP en médecine diminue. Il est passé, pour les internes, de 28 ans en 2016-2017 à **26,5 ans en 2019-2020** et pour les étudiants de 26,7 ans à **25,7 ans**.

En Odontologie, c'est l'inverse, l'âge moyen d'entrée dans le dispositif s'accroît depuis 2015-2016, passant de 22 ans en 2015-2016 à **23,2 ans en 2019-2020**.

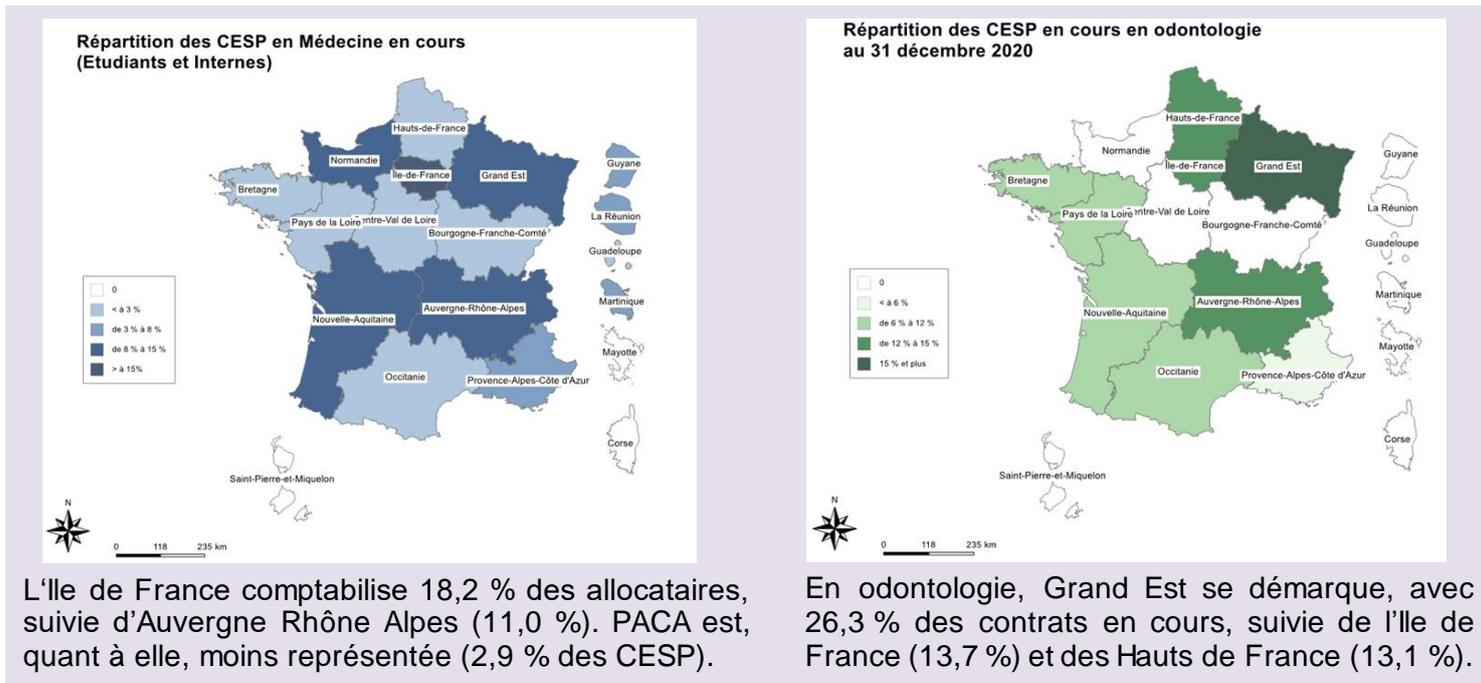
- **Niveaux d'étude des allocataires** : **63,1 % des allocataires correspondent aux internes de médecine** (Etudiants de 3^e cycle en études médicales).



S'agissant des étudiants de second cycle en médecine, 53,6 % d'entre eux sont en 3^{ème} année, soit en dernière année du cycle (M3).

Pour les étudiants en odontologie, 61,6 % des allocataires correspondent à des étudiants de 3^e cycle.

Chez les étudiants de **troisième cycle**, les 3^{ème} années en DES de **médecine générale** sont majoritaires. Ils représentent 86,8 % des étudiants de 3^e cycle, soit 1 274 internes.



- **Zoom sur les ruptures de contrats** : Depuis 2010-2011, **248 contrats ont été rompus** sur les 4 140 contrats signés jusqu'à aujourd'hui, soit 6 % de l'ensemble des contrats.

- ✓ **115 contrats rompus concernent les internes en médecine**, (4,3 %)
- ✓ **81 contrats rompus relèvent des internes en médecine générale**, soit 70,4 % (3,5 % de l'ensemble des contrats signés en médecine générale).